



## BULLETIN D'ADHÉSION au Groupement des Sylviculteurs du Haut Montbrisonnais et à Fransylva pour 2024

A remplir et à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre du groupement avant le \_\_\_\_\_ à :  
Groupement des Sylviculteurs du Haut Montbrisonnais, 6 Boulevard Carnot, 42600 MONTBRISON

L'adhésion permet :

- \*d'être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Juridique pour votre forêt,
- \*d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CRPF,
- \*de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire »
- \*d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- \*de bénéficier des services spécifiques de votre groupement comme l'emprunt de matériel forestier ...

Je soussigné (e) Mr, Mme, Melle, \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Tél 1 \_\_\_\_\_ Tél 2 \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de :

\_\_\_\_\_ d'une surface totale de : \_\_\_\_\_ hectare (s).

Attention : pour le détail des parcelles pour une première adhésion ou s'il y a eu des changements lors de la dernière année ou des changements non signalés, utilisez le tableau ci-joint Toute parcelle non inscrite ne pourra pas bénéficier de l'assurance RC comprise dans votre adhésion.

**Demande mon adhésion au GSHM et à Fransylva**

et règle le montant de la cotisation annuelle selon le barème indiqué ci-dessous :

Surface	moins de 5 ha	5 à 9,99 ha	10 à 14,99 ha	15 à 24,99 ha	25 ha et plus
Montant	23 €	34 €	38 €	48 €	22 € + 1.15€ par ha à partir du 1 <sup>er</sup> hectare

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Les informations recueillies dans votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer de droit, veuillez-vous adresser au trésorier de votre groupement. Voir au dos

**ÉTAT COMMUNAL ET PARCELLAIRE**      **Nom, Prénom :**

*Vous pouvez trouver la liste de vos parcelles de bois sur votre acte notarié ou sur la matrice cadastrale consultable et délivrable en Mairie ou au Cadastre 8, rue de la Convention 42000 Saint Etienne Cedex23 Tél: 04.77.47.62.30.*

Commune (1)	Section	N° de Parcelle	Lieu-dit	Surface ha    a    ca	Nature de culture
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
				. .	
Surface totale pour cette page (2)				. .	

(1)      *Indiquer éventuellement le département si ce dernier est différent de la Loire, ex : Riotord (43). Toutes les parcelles indiquées seront couvertes par l'assureur GENERALI quel que soit le département.*

(2)      *Ajouter le nombre de pages nécessaires pour la description totale de toutes les parcelles de votre propriété*

**Total général : \_\_\_ Ha \_\_\_ a \_\_\_ ca      Date:      Signature**  
 (à remplir sur la dernière page)